

Aménager son jardin

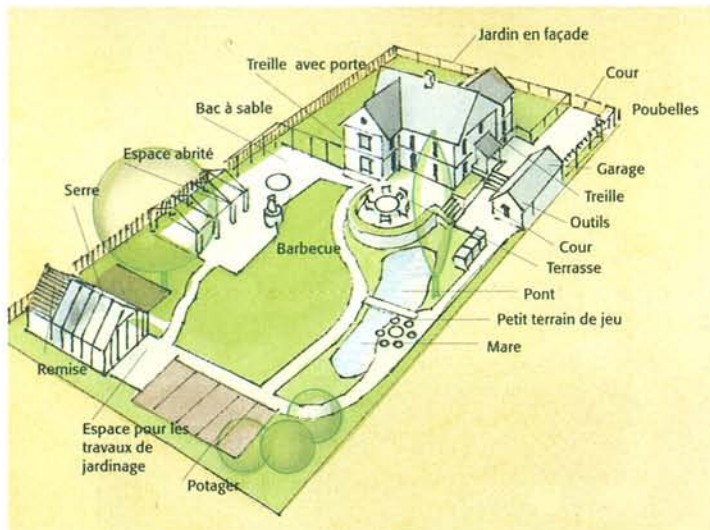
Ceux qui ont la chance d'avoir un jardin peuvent y planter autre chose qu'une simple pelouse. Avec une haie, une petite mare, une rocaille ou un mobilier naturel, on peut faire de son jardin une oasis de verdure dans la ville.

La cour et le jardin

Ces espaces de transition ne sont pas anodins. Il faut respecter les articles du POS (article 11) et du Code civil concernant les servitudes, les mitoyennetés, les distances et hauteurs de plantation pour les arbres et les haies (articles 671 et 673).

Les espaces du jardin

Avant de se mettre à l'ouvrage, il s'agit de bien réfléchir à ce que l'on veut faire de son jardin. Celui représenté ci-dessous a presque tout d'un jardin naturel : milieu humide, murs de pierres sèches, haie, talus et bois mort qui offrent un habitat aux animaux et aux plantes rares... Afin de préserver la tranquillité des animaux, les espaces d'utilisation intense, tels les terrains de jeu des enfants, la terrasse et la remise, sont séparés. Un potager, une serre et un mur à plantes aromatiques sont également prévus.



Une mare bien conçue s'auto-régénère.



Si la pergola protège surtout des regards et du vent, les habitants apprécient l'ombre qu'elle dispense.

« Dès le début de la Renaissance, l'Italie trouve un regain d'intérêt pour la campagne. Les villas de la Rome antique inspirent le peintre Raphaël, l'architecte Palladio et beaucoup d'autres artistes. Le jardin, trait d'union entre l'édifice et la nature, forme alors un tout indissociable de villas aux noms enchanteurs : la villa Madame à Rome, le palais du Te à Mantoue, la villa d'Este à Tivoli ou la villa Barbaro à Mase. »

Alain Gautron, architecte.

Les clôtures

Les clôtures méritent autant d'attention que le jardin et la maison qu'elles ceinturent car elles déterminent la perception des rues et des places. La clôture la plus simple utilise le grillage plastifié ou galvanisé fixé sur des poteaux. Pour éviter le pourrissement des clôtures en lattes de bois, les piliers doivent être enfoncés dans un lit de gravier ou coulés dans du béton.

À partir d'une palette végétale donnée, de multiples agencements peuvent être envisagés pour la réalisation d'une haie. L'usage systématique du thuya est déconseillé. Aux côtés des persistants (houx, laurier...), il faut intégrer dans la haie une forte proportion d'arbres à feuillage caduc (troène, noisetier, lilas...).

Clôture sur rue

Les proportions de la clôture doivent prendre en compte la façade de la maison et assurer une continuité sur rue entre les parcelles. L'espace entre la rue et la façade est un composant important car visible de la rue. Selon les secteurs, il peut être :

- jardinière et clos de murs bas, environ 80 cm avec boîte aux lettres intégrée ;
- jardinet, il doit être clos par un muret bas et surmonté de ferronneries ;
- jardin, entouré de murs maçonnés d'une hauteur maximale de 150 cm.

Les portes, accès, boîtes aux lettres et édifices de service seront traités en harmonie avec le bâtiment principal. Les plaques de béton sont interdites. Les éléments en PVC ne s'intègrent pas aux matériaux naturels existants, ils sont donc vivement déconseillés.

Le jardin potager



Un potager n'a pas besoin d'un grand espace : une petite surface peut abriter plantes aromatiques et légumes.



Le compost est le meilleur engrais qui soit. Il doit être protégé du vent et du soleil.



Dans la serre, la saison dure toute l'année. Celles en verre sont d'un coût abordables, celles en plastique sont incassables et isolent parfaitement du froid.

Patrimoine

Les clôtures permettent de rendre lisible le découpage parcellaire des propriétés et des jardins.



Les piliers, les portes et portails signalent l'entrée.



Réalisées dans les mêmes matériaux que la construction principale, les clôtures sont assorties à l'habitation.



Le mur plein est une clôture traditionnelle de la parcelle tourangelle.



En limite séparative, les barrières proviennent de châtaigniers, de robiniers ou de frênes. La haie permet de varier la vue sur le jardin.



Le plessis est une clôture artisanale faite d'un entrelacs de branches (plessis avec échalier). Il ne s'utilise pas en façade de rue.

Règlement La création ou la modification d'une clôture, d'une façade, d'un abri de jardin, d'une serre, d'une pergola, doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation administrative : déclaration de travaux ou permis de construire. Les travaux ne peuvent être entrepris avant d'avoir obtenu la réponse à cette demande. Pour tout renseignement, s'adresser aux Services Techniques Urbanisme 1, rue Robespierre, téléphone 02 47 63 43 43.

Conseils architecturaux Venez parler de votre projet avec l'architecte conseil de la ville. Une permanence gratuite se tient chaque mois de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Rendez-vous et documentation auprès des Services Techniques Urbanisme, téléphone 02 47 63 43 43.